

« Transfert des biens sectionaux aux communes - Pour Pierre Jarlier »

Transfert des biens sectionaux aux communes - Pour Pierre Jarlier « II e

Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, se félicite que la question des biens de section* soit enfin soumise à débat au Sénat : « *Les bi*

Pour Pierre Jarlier, le problème est que ces biens à usage collectif sont parfois considérés par certains ayants droit comme des p

Le sénateur du Cantal salue donc l'initiative du groupe RDSE qui a déposé la proposition de loi, « *d'autant qu'elle rejoint et s'app*

Pierre Jarlier se réjouit que ce texte s'appuie sur la plupart des propositions du groupe Union centriste et républicaine, notamm

Enfin, le sénateur souligne que cette proposition de loi a été largement enrichie par la commission qui a repris la plupart de la d
communales sur le budget de la section), de l'évolution du régime d'attribution des terres à vocation agricole et pastorale.

Quelques jours après les Etats généraux des collectivités territoriales, où l'on a bien vu que les élus locaux réclamaient plus de s

** Spécificité des massifs montagneux français, les biens de section constituent une originalité dans la propriété de la terre issue*

Dotée de la personnalité morale, la section de commune, constituée de un ou plusieurs hameaux parfois répartis sur plusieurs communes, est créée lorsque des habitants d'une partie déterminée de la commune possèdent des biens ou des droits à titre permanent et exclusif

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)